



Politique d'admission

Notre mission : conduire chaque élève vers la réussite, académique et extra-académique, dans une proximité bienveillante avec les élèves, une grande rigueur imposée dans les apprentissages et le souci constant de l'excellence.

L'objectif est de pouvoir permettre aux enfants de s'inscrire dans une éducation riche et exigeante tout en mettant l'accent sur les langues (cursus bilingue français-anglais) et les rencontres internationales.

1/ Philosophie

Le but de cette politique est d'expliquer ce qui guide notre sélection des élèves pour le Programme du diplôme du Baccalauréat international.

Nous encourageons tous nos élèves à participer au Programme du Diplôme. En effet, tout élève volontaire et appliqué peut s'enrichir de cette formation. Aussi, notre mode de sélection est essentiellement fondé sur la connaissance personnelle et le potentiel de nos élèves. Étant une petite école, nous connaissons la plupart de nos élèves qui entrent pour beaucoup à l'EIB Etoile dès le primaire ou le Collège.

2/ Profil d'un élève désireux d'intégrer le Programme du Diplôme :

-a obtenu la note minimum de 10/20 en fin de Seconde en français, anglais, Histoire, Économie, Mathématiques et Sciences ;

-est motivé(e) et intéressé(e) par l'approche pédagogique proposée;

-démontre de la curiosité et de l'intérêt pour la culture internationale;

-est prêt(e) à investir du temps de travail personnel en dehors des heures de classe;

-désire s'impliquer dans la vie de l'école et dans sa communauté;

-fait preuve d'autonomie.

-a validé un niveau B2 du CECRL pour la langue du Groupe 2 (français/anglais) ou du groupe 6 (espagnol). Voir 3/a).

3/ Exigences

Les élèves désireux d'intégrer le Programme de Diplôme du Baccalauréat International doivent satisfaire aux exigences décrites ci-dessous:

a) Sélection

Lorsque les élèves de Seconde expriment leur intérêt pour le Programme de Diplôme de l'IB, une réunion avec le comité d'admission (Coordinatrice IB et la responsable des admissions) est programmée. Durant cette réunion, sont abordés le parcours scolaire de l'élève et ses objectifs en termes d'études supérieures et de devenir professionnel. Les recommandations des enseignants (au moins trois) et les bulletins de l'élève sont pris en considération. Il convient de noter que les élèves doivent au moins posséder un niveau B2 en fin de Seconde pour la langue choisie dans le Groupe 2 (français B et anglais B) pour être intégrés dans le Programme de Diplôme. L'élève devra donc passer un test de Langue pour justifier de ce niveau. S'il y a des réserves concernant l'admission de l'élève au sein du programme, les solutions d'accompagnement et stratégies alternatives sont explorées (stage de mise à niveau, modules de soutien, ...)

Il est vivement recommandé que les élèves discutent avec leurs enseignants pour déterminer quels cours IB ils suivront en fonction de leurs compétences, appétences et choix de poursuite d'étude. A ce titre, il leur sera vivement conseillé de rencontrer le Counselor.

Toute décision relative à la participation au Programme du Diplôme doit être approuvée par les parents ou tuteurs légaux de l'élève. Ces derniers devront signer le formulaire d'inscription et le remettre à la Coordinatrice au plus tard le 15 avril précédant l'entrée en 1ère année du Programme du Diplôme.

b) Documents requis

Tous les élèves doivent fournir les documents suivants:

-une (1) lettre de recommandation ;

- une (1) lettre rédigée par l'élève expliquant en français et en anglais pourquoi il souhaite intégrer le programme de diplôme de l'IB ;
- une (1) copie des politiques signée par le(s) parent(s) de l'élève ou ses tuteurs légaux et par l'élève lui-même ;
- le formulaire d'inscription avec le choix des matières.

Les élèves qui sont en transfert depuis un autre établissement doivent fournir les documents complémentaires suivants :

- l'attestation de passage dans la classe supérieure;
- les bulletins trimestriels des 3 dernières années.
- une certification du niveau CECRL pour la langue B

c) Transfert d'élèves du monde de l'IB

L'EIB Etoile accepte le transfert d'élèves qui ont débuté le Programme de Diplôme de l'IB dans une autre école du monde de l'IB à la condition que l'EIB Etoile offre les matières suivies par l'élève dans son établissement d'origine. Les élèves qui sont en situation de transfert IB doivent également se soumettre à un entretien préalable avec la Coordinatrice et la responsable des admissions et fournir les documents mentionnés au point 3/b).

d) Contrat

Les parents doivent lire et signer les politiques d'établissement (politiques d'admission, linguistique, d'évaluation, et d'intégrité intellectuelle) ainsi que le règlement intérieur (en fin de politique d'admission). En signant ces documents, ils acceptent les termes et conditions qui régulent le processus d'admission.

4/ Étapes à suivre pour les élèves inscrits en Seconde Internationale à l'EIB Etoile :

- a) La coordinatrice fait une présentation aux élèves de Seconde au sujet du Programme du Diplôme en début d'année.
- b) Les parents assistent à une présentation d'information à propos des exigences du Programme lors de la première soirée de rencontre avec les enseignants.
- c) L'élève, en conjonction avec ses parents, fait un choix provisoire sur un formulaire où il indiquera les cours qu'il souhaite suivre. Ce formulaire doit être alors remis à la coordinatrice pour un premier décompte avant le 15 janvier.
- d) L'élève, en conjonction avec ses parents, fait une demande formelle où il indiquera les cours qu'il suivra. Cette demande est à remettre avant le 15 avril précédant l'entrée en 1ère année du Programme du Diplôme.
- e) Les élèves qui n'auraient pas suivi l'option internationale devront suivre une mise à niveau pour se familiariser avec le vocabulaire scientifique en anglais sous la forme d'un module.

5/ Choix SL et HL

Les élèves qui pour diverses raisons ne parviendraient pas à choisir leurs trois matières SL et trois matières HL, sont autorisés à commencer l'année de DP1 avec quatre matières HL. Ils devront cependant obligatoirement redescendre une de ces matières en SL avant les vacances de la Toussaint (mi-octobre de DP1). Aucun changement ne pourra intervenir après cette date sous aucun motif car cela contreviendrait aux règles de l'IB concernant le volume horaire d'enseignement à recevoir sur les deux années du programme.

6/ Suivi et encadrement des élèves :

Les parents recevront un relevé mensuel de notes ainsi qu'un bulletin trimestriel. Les relevés font le point sur les compétences et les acquis en cours de trimestre. Les deux premiers conseils attribuent des distinctions ou des sanctions, et proposent des remédiations en cas d'alerte particulière. Le troisième conseil statue sur le passage en seconde année. Au cours des trois trimestres, le conseil de classe évalue tant le travail de l'élève et l'acquisition des compétences que son assiduité, sa ponctualité et son respect d'autrui.

Après chaque bulletin formel, l'élève aura un commentaire de nature générale qui indique :

- a) que l'élève a acquis les compétences relatives aux cours suivis;
- b) que l'élève rencontre des difficultés d'apprentissage et d'acquisition des compétences.
- c) que l'élève a beaucoup de difficultés et risque d'être retiré d'un ou de plusieurs cours IB.

Dans le troisième cas ou après deux avertissements de type «b», l'élève sera convoqué avec ses parents pour faire le point : une remédiation lui sera proposée (remise à niveau, étude, soutien, modules, ...) . Au cas où les résultats de l'élève ne s'amélioreraient pas avant le prochain bulletin formel et ce malgré un investissement réel et concret, une radiation pourra être envisagée.

Politique élaborée le 5 février 2020
Révision le 3 juillet 2023